



GDPR: Un projet national pour le secteur des pharmaciens dans le cadre d'une nouvelle législation sur les données

Vous avez probablement déjà entendu parler du GDPR (General Data Protection Regulation) ou du RGDP (Règlement Général sur la Protection des Données). Les deux termes désignent une réglementation européenne, qui vise à améliorer la protection des données personnelles des citoyens européens.

L'APB et l'OPHACO, en collaboration avec des associations professionnelles locales, des services de tarification et des maisons de soft, ont lancé un projet dans le cadre duquel ils guideront leurs membres dans la mise en œuvre de cette nouvelle directive.

Le GDPR répond à des évolutions telles que le cloud, les médias sociaux et l'énorme quantité de flux de données. Les différentes législations nationales fusionnent en une réglementation globale au sein de l'UE. L'accent est fortement mis sur les droits des citoyens – ils obtiennent plus de droits et de pouvoir sur le traitement de leurs **données personnelles**.

Les entreprises et les organisations qui traitent les données personnelles – y compris les pharmaciens, les autorités et tous les autres acteurs de la santé – auront la possibilité dans les mois à venir de s'adapter aux nouvelles réglementations. Nous nous assurons que la réglementation supplémentaire soit applicable pour chaque pharmacie.

Une approche large

Une partie du GDPR correspond à ce que l'on peut déjà trouver dans la législation belge sur la vie privée. Néanmoins, il y a certaines exigences en plus - également pour les pharmaciens. Par exemple, il existe des obligations légales et contractuelles supplémentaires, une attention supplémentaire doit être accordée aux mesures organisationnelles et, bien sûr, il existe des directives techniques. Tous ces aspects doivent être évalués et ajustés pour se conformer à la nouvelle législation. C'est pourquoi nous incluons tous ces aspects dans un projet sectoriel.

Que dois-je faire pour être en ordre ?

Toutes les pharmacies – le secteur dans son ensemble et en fait toutes les organisations qui traitent des données personnelles – sont face à un défi. Afin de familiariser toutes les parties prenantes du secteur des pharmaciens avec les nouvelles exigences, un projet national a été lancé en collaboration avec SpotIT, une société de conseil qui possède une grande expérience des processus GDPR et de la sécurité de l'information.

Nous voulons donner à chaque pharmacie l'apport nécessaire pour remplir ses obligations. Le principe de base reste que vous pouvez faire votre travail sans être submergé par une charge de travail supplémentaire, une administration et des coûts excessifs, tout en pouvant être aussi conforme que possible.

Pour le moment, SpotIT a commencé à faire une liste des différents traitements de données personnelles pour les pharmacies, ainsi que les échanges de données personnelles avec d'autres parties. Cela se fait via des entretiens avec les parties impliquées. Le but est de mieux comprendre où nous nous situons actuellement par rapport aux nouvelles exigences.

Les risques et les points d'attention les plus importants seront évalués et des recommandations suivront. L'idée est de proposer des lignes directrices, de fournir des modèles que chaque pharmacie peut utiliser comme point de départ – moyennant des ajustements spécifiques adaptés à votre pharmacie.

Code de conduite et – last but not least – sensibilisation

Nous avons également choisi d'élaborer un code de conduite pour le secteur des pharmaciens sur la base des résultats des entretiens et des consultations avec les différentes parties. Ce code de conduite établira les normes minimales pour l'ensemble du secteur des pharmacies, conformément aux exigences du GDPR, mais doit être réalisable pour chaque pharmacie.

Et bien sûr, la « prise de conscience » du traitement correct des données personnelles est cruciale pour vous, vos employés et toutes les parties impliquées. À cette fin, vous recevrez régulièrement des informations concrètes et pratiques à travers les différents canaux de communication.

Si nécessaire, des sessions d'information seront organisées au cours desquelles nous expliquerons les différents points d'intérêt aussi concrètement que possible.

Nous continuerons à vous informer au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

Encore des questions ?

Denis Hanjoul
Juriste d'entreprise APB
E-mail: gdpr@apb.be